

Rapport d'audit de conformité lié à l'exploitation et à la planification Version publique

Hydro-Québec TransÉnergie Numéro d'identification la Régie – NIR013

Date de l'audit : du 30 juin 2016 au 29 septembre 2016. Période de l'audit : la date à laquelle les normes applicables sont entrées en vigueur (1^{er} avril 2015, 1^{er} janvier 2016 ou 1^{er} avril 2016) jusqu'à la date de remise des documents, soit le 29 juillet 2016.

Table des matières

able des matières	i
ommaire	1
Processus d'audit	2
Objectifs	2
Portée	2
Confidentialité et conflit d'intérêts	3
Méthodologie	3
Profil de l'entreprise	3
Participants à l'audit	4
Résultats d'audit	5
ujets de préoccupation et recommandations	6
Culture de conformité	6

i

Sommaire

Le Northeast Power Coordinating Council (NPCC) a effectué un audit de conformité hors site lié à l'exploitation et à la planification d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT), numéro d'identification à la Régie – NIR013, du 30 juin au 29 septembre 2016.

Lors de l'audit, HQT était inscrite comme propriétaire d'installation de transport (TO), planificateur de réseau de transport (TP), fournisseur de service de transport (TSP), responsable de la planification (PA) et distributeur (DP).

Les principales fonctions effectuées au nom d'HQT sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Interface de modèle fonctionnel	Acronyme de l'entité visée		
Propriétaire d'installation de transport (TO)	HQT		
Planificateur de réseau de transport (TP)	HQT		
Fournisseur de service de transport (TSP)	HQT		
Responsable de la planification (PA)	HQT		
Distributeur (DP)	HQT		

L'équipe d'audit a évalué la conformité de HQT à six (6) normes et neuf (9) exigences du Plan d'action du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ) pour l'année civile 2016 (Plan d'action pour l'année civile 2016). L'équipe a évalué la conformité aux normes de fiabilité de la NERC pour la période allant de l'entrée en vigueur des normes applicables (1^{er} avril 2015, 1^{er} janvier 2016 ou 1^{er} avril 2016) jusqu'à la date de soumission des documents, soit le 29 juillet 2016 pour les fonctions de TO, TP TSP, PA et DP.

HQT a soumis la preuve afin que l'équipe évalue la conformité à l'ensemble des exigences. L'équipe a examiné et évalué l'ensemble de la preuve fournie aux fins d'évaluation de la conformité aux normes de fiabilité applicables à HQT à ce moment. Les conclusions de l'équipe sont résumées dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1. Résumé des conclusions					
	Aucun constat	Non-conformité possible	Mesure d'application en cours *	Sans objet	Total
Exigences des normes de fiabilité	9	0	0	0	9

^{*}Les mesures d'application en cours avec de nouvelles non-conformités ne sont comptabilisées que dans la colonne des non-conformités possibles et non dans la colonne des mesures d'application en cours. Les mesures d'application en cours excluant de nouvelles non-conformités, sont comptabilisées dans la colonne des mesures d'application en cours.

L'équipe n'a fait part à HQT d'aucun (0) sujet de préoccupation et d'aucune (0) recommandation.

Date de l'audit de HQT : du 30 juin 2016 au 29 septembre 2016

Les conclusions présentées au présent rapport sont identiques à celles présentées à HQT au cours de la rencontre de clôture. Les conclusions sont expliquées dans la section « Résultats d'audit » et au tableau des résultats au rapport. Ce tableau présente les éléments détaillés des conclusions de l'équipe d'audit relatives à l'applicabilité et au respect des normes de fiabilité de la NERC dans le cadre de l'audit de conformité. Les non-conformités possibles seront traitées telles que décrites au PSCAQ. Il n'y a eu aucun plan de redressement approuvé en cours; par conséquent, l'équipe n'en a examiné aucun.

Le chef d'équipe d'audit du NPCC certifie que l'équipe s'est conformée à l'ensemble des exigences applicables des règles de procédure de la NERC, du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ) et de l'Entente concernant la mise en œuvre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (l'Entente du 24 septembre 2014).

Processus d'audit

Les étapes du processus de l'audit de conformité sont présentées dans le PSCAQ. La mise en œuvre du PSCAQ par le NPCC est généralement conforme aux *United States Government Auditing Standards* (GAGAS) et aux autres pratiques d'audit généralement reconnues.

Objectifs

L'ensemble des entités visées sont soumises à des évaluations de la conformité aux normes de fiabilité applicables aux fonctions pour lesquelles l'entité est enregistrée. Les objectifs d'audit sont les suivants :

- Examiner la conformité aux exigences des normes de fiabilité applicables à HQT, selon les fonctions applicables pour lesquelles HQT est enregistrée;
- Valider la conformité aux normes de fiabilité applicables incluses au Plan d'action pour l'année civile 2016, dont les secteurs prioritaires et des normes de fiabilité supplémentaires de la NERC sélectionnées par le NPCC;
- Valider la conformité aux normes et exigences applicables activement surveillées;
- Valider la preuve quant aux déclarations de non-conformités et déclarations sur la conformité antérieures;
- Observer et documenter le programme et la culture de conformité d'HQT;
- Réviser l'état d'avancement des plans de redressement en cours.

Portée

La portée de l'audit de conformité visait les normes de fiabilité de la NERC incluses au Plan d'action pour l'année civile 2016. L'audit ne visait pas l'examen des plans de redressement, ni des directives portant sur les mesures correctives, puisqu'aucun plan ni directive n'étaient en cours durant de l'audit. L'équipe n'a pas étendu la portée de l'audit au-delà de ce qui avait été préalablement établi dans la trousse d'avis.

Date de l'audit de HQT : du 30 juin 2016 au 29 septembre 2016

Confidentialité et conflit d'intérêts

Les dispositions relatives à la confidentialité et au conflit d'intérêts de l'équipe d'audit sont décrites dans le PSCAQ et à l'Entente du 24 septembre 2014. HQT a été informée des obligations et des responsabilités du NPCC prévues dans l'entente et les procédures. Les antécédents professionnels de chaque membre de l'équipe ont été fournis à HQT, qui a ainsi eu l'occasion de s'opposer à la participation d'un membre en invoquant un possible conflit d'intérêts ou d'autres circonstances qui pourraient aller à l'encontre de l'exercice impartial de ses fonctions. Aucune opposition n'a été apportée dans le délai d'opposition de quinze jours et HQT a accepté que tous les membres participent. HQT n'a exprimé aucun refus et n'a limité aucun accès pour cette équipe.

Méthodologie

L'équipe d'audit a examiné la preuve soumise par HQT et évalué la conformité aux exigences des normes de fiabilité applicables. Le NPCC a transmis une demande de renseignements à HQT avant le début de l'audit. HQT a fourni la preuve durant la période de pré-audit, au moment de la demande du NPCC. De la preuve supplémentaire pouvait être soumise jusqu'à la date d'échéance convenue, avant la réunion de clôture. Après cette date, seuls les renseignements ou les données jugées pertinentes au contenu du rapport ou aux conclusions pouvaient être soumis avec l'accord du gestionnaire de l'équipe d'audit.

Au cours de l'audit, l'équipe d'audit a examiné la preuve soumise par HQT, demandé de la preuve supplémentaire et recherché des précisions auprès d'experts en la matière. L'ensemble de la preuve soumise, telles politiques, procédures, courriels, journaux, études, feuilles de données, etc. a été validée et corroborée afin d'assurer l'exactitude des données. Lorsqu'il était possible d'appliquer la technique de l'échantillonnage à une exigence d'une norme,, l'échantillon était déterminé selon une méthodologie statistique et en employant le jugement professionnel.

Les résultats reposent sur les faits et les documents examinés, la connaissance du réseau électrique par l'équipe, les normes de fiabilité de la NERC et le jugement professionnel. L'équipe est parvenue à un compromis afin d'établir l'ensemble de ses conclusions.

Profil de l'entreprise

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Elle compte quatre divisions.

Hydro-Québec Production (HQP) produit de l'électricité pour approvisionner le marché québécois et en commercialise sur les marchés de gros. L'origine de sa production est hydraulique à plus de 99 %. La division est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale afin d'approvisionner la clientèle québécoise.

Hydro-Québec Transénergie (HQT) exploite l'un des plus vastes réseaux de transport d'électricité d'Amérique du Nord pour desservir sa clientèle au Québec et hors Québec. Elle commercialise ses capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois. Elle veille également au développement, à la fiabilité et à la pérennité du réseau. Sa direction, — Contrôle

Date de l'audit de HQT : du 30 juin 2016 au 29 septembre 2016

des mouvements d'énergie, une division d'Hydro Québec TransÉnergie (CMÉ), agit à titre de coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec. Les activités de HQT sont réglementées par la Régie de l'énergie, organisme responsable de l'encadrement réglementaire du transport et de la distribution de l'énergie.

Hydro-Québec Distribution (HQD) assure aux Québécois un approvisionnement fiable en électricité. Pour répondre aux besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale annuel fourni par HQP à prix fixe, elle s'approvisionne principalement par appels d'offres sur les marchés libres. La division multiplie les initiatives en faveur d'une utilisation efficace de l'électricité et assure les relations avec la clientèle. Les activités d'Hydro-Québec Distribution sont réglementées par la Régie de l'énergie.

Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), une filiale d'Hydro-Québec, conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements, principalement pour le compte d'HQP et d'HQT. En outre, le Centre de services partagés fournit à l'ensemble d'Hydro-Québec un vaste éventail de services : approvisionnement, gestion immobilière, gestion du parc de véhicules, gestion du matériel, gestion des services d'alimentation, d'hébergement et de transport aérien.

Participants à l'audit

Une liste des membres de l'équipe d'audit du NPCC, d'observateurs de la Régie de l'énergie et des membres de HQT concernés par l'audit hors site est présentée ci-après.

Équipe du NPCC

Rôle	Titre	Entité
Auditeur en chef	Gestionnaire, Surveillance de la conformité	NPCC
Auditeur en chef	Gestionnaire, Surveillance de la conformité	NPCC
Auditeur principal	Auditeur principal	NPCC
Membre de l'équipe	Auditeur principal	NPCC
Membre de l'équipe	Auditeur principal	NPCC
Membre de l'équipe	Auditeur principal	NPCC

Régie de l'énergie

Rôle	:	Titre	Entité	
------	---	-------	--------	--

Observateurs	Chargée de projets – Équipe - Surveillance de la fiabilité des réseaux	Régie de l'énergie
Observateurs	Spécialiste en régulation économique – Équipe - Surveillance de la fiabilité des réseaux	Régie de l'énergie

Participants de HQT

Titre	Entité
Chef – Normes de fiabilité et conformité réglementaire	Bureau de conformité
Chef – Conformité aux normes de fiabilité	Bureau de conformité

Résultats de l'audit

Les renseignements suivants présentent les résultats de l'audit sur la conformité relativement aux exigences et aux normes de fiabilité déterminées dans la portée de l'audit.

Norme	Exigence	Résultat
EOP-005-2	E11	Aucun constat
FAC-014-2	E3	Aucun constat
FAC-014-2	E4	Aucun constat
FAC-014-2	E5	Aucun constat
FAC-014-2	E6	Aucun constat
IRO-001-1.1	E8	Aucun constat
IRO-004-2	E1	Aucun constat
IRO-005-3.1a	E10	Aucun constat
TOP-001-1a	E4	Aucun constat

Date de l'audit de HQT : du 30 juin 2016 au 29 septembre 2016

Sujets de préoccupation et recommandations

L'équipe n'a fait part à HQT d'aucun (0) sujet de préoccupation et d'aucune (0) recommandation.

Culture de conformité

L'équipe d'audit du NPCC a évalué la culture de conformité de HQT conjointement avec le processus d'audit. HQT s'est montrée particulièrement coopérative pendant l'étape de la planification de l'audit en assistant l'équipe d'audit à déterminer l'applicabilité des normes et exigences au Québec et en faisant des suggestions sur la façon optimale d'échanger les documents d'audit. Par ailleurs, HQT a démontré un engagement positif envers la conformité aux normes tel qu'exposé à leurs processus et procédures d'une part et d'autre part, par l'ensemble de la preuve d'audit fourni. L'équipe d'audit de HQT a répondu aux demandes de renseignements supplémentaires rapidement et avec professionnalisme. Elle a fourni des documents en appui aux exigences, à la fois lors de la première soumission et lors des réponses aux demandes de suivi. En outre, HQT a répondu aux demandes d'envoi de documents en anglais promptement, ce qui a facilité la tâche de l'équipe d'audit lors de l'examen de l'ensemble de la preuve de HQT. Les auditeurs aimeraient remercier l'équipe de HQT pour son soutien, sa coopération et son professionnalisme.

Date de l'audit de HQT : du 30 juin 2016 au 29 septembre 2016